



## OFFRE D'EMPLOI

**Délégué(e) Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)**

**BOUCHES DU RHONE**

**CDD DE SURCROIT DE TRAVAIL TEMPS PLEIN**

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique, l'Union Départementale des Associations Familiales des Bouches du Rhône regroupe 110 associations adhérentes (18 000 familles). A côté de sa mission institutionnelle de représentation des familles auprès des pouvoirs publics, elle gère différents services répartis sur trois pôles d'activités et emploie 112 salariés sur plusieurs sites dans le département des BDR.

Rattaché(e) à un responsable territorial, le(la) délégué(e) mandataire judiciaire à la protection des majeurs est chargé(e) de l'exercice des mesures de protection confiées par les juges des tutelles, à ce titre, il(elle)

- Accompagne des majeurs protégés dans l'exécution des actes de la vie courante dans le respect des ordonnances délivrées par les juges
- Développe un travail en partenariat avec les juges et les autres organismes parties prenantes dans le suivi des majeurs (rédaction des rapports aux juges, participations aux audiences ...)
- Effectue la gestion administrative et budgétaires des majeurs protégés (Ouverture de droits, déclarations diverses...)
- Réalise le suivi juridique et patrimonial des majeurs protégés

Titulaire d'un diplôme type **CNC MJPM et/ou DE CESF, DE ASS**, ou **diplôme en droit, niveau bac +3**, vous êtes rigoureux (se), organisé(e) et autonome. Doté(e) d'un bon relationnel et de réelles capacités d'adaptation, vous appréciez le contact humain et le travail en équipe.

Lieux : **MARSEILLE / AUBAGNE** - Déplacements sur le département : Permis de conduire indispensable, véhicule de service à disposition.

Convention collective : convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966 (IDCC : 0413).

Salaire de base, coefficient 434 grille éducateur spécialisé : 1862.71 € brut mensuel pour un temps plein, s'ajoute à cette rémunération conventionnelle, une indemnité « métiers socio-éducatifs » fixée à ce jour à 238 euros brut par mois pour un temps plein, soit un salaire brut global de 2100.71 € mensuel.

Type de contrat : CDD de surcroit de travail à **temps plein** de 6 mois minimum.

**Poste à pourvoir rapidement.**

**Les candidatures sont à envoyer par mail aux adresses [s.bazin@udaf13.fr](mailto:s.bazin@udaf13.fr) et [c.lieutaud@udaf13.fr](mailto:c.lieutaud@udaf13.fr) sous la référence MJPM.**